

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :
 Annonces anglaises..... la ligne 1 fr.
 Annonces françaises..... — 20
 Chroniques locales..... — 40
 Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal
 21, rue Quatre-Septembre

ADMINISTRATION & REDACTION :
 20, Cours de la Liberté, 20
 LYON

ABONNEMENTS :
 3 mois 3 francs 100
 Lyon et départ^s limitrophes. 5 f. 10 f. 20 f.
 Pour les autres départ^s.... 6 f. 12 f. 24 f.
 (Etranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

N^o 67
L'Avénir de Lyon
BON D'ACHAT
 8 Novembre 1884
 Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

SENEX
 Le Sénat vient de donner la mesure de ce qu'il vaut. Ces vieux radoteurs se sont conduits hier comme de véritables potaches.

Cette majorité sénatoriale, qui soutient avec un entêtement de deutch, la politique extravagante du rabougri J. Ferry, vient encore une fois de plus de démontrer si non sa complète inutilité mais tout au moins le danger de son existence et le ridicule de son institution.

Mangin, pas celui du Progrès, l'autre, prétendait dans un de ses boniments qu'à tout âge on faisait des brioches. Les mitrons du Luxembourg viennent de faire la plus formidable qui soit sortie du pétrin sénatorial.

N'a-t-on jamais vu un plus écoeurant spectacle que celui que vient de donner, à l'Europe ébahie, ces vieilles mâchoires édentées, en renversant brusquement une loi péniblement échafaudée, et donner ensuite la même marque d'étonnement de l'enfant qui voit crouler entre ses mains le château de cartes qu'il avait patiemment édifié sous les yeux de grand-maman.

Chacun pensait que le projet tendant à la réforme du mode électoral de la Chambre Haute, passerait comme une lettre à la poste de M. Cocheru.

Le gouvernement et la commission sénatoriale s'étaient mis d'accord sur ces trois principes :

Suppression de l'inamovibilité ; Unité d'origine et extension de la base électo-rale.

Il n'en a rien été ; le gouvernement a imité de Conrad, non de Campi, le silence prudent, la commission s'est conduite comme un élève de l'abbé de l'Épée, et l'amendement de M. Lenoël, qui consacrait cette iniquité, a été adopté, en fin de compte, par 145 ramolis politiques contre 117 sénateurs.

Et dire que la presse des reptiles, celle qui mange au ratelier ministériel, essaie tous les jours de nous faire avaler cette couleuvre sénatoriale, et dire qu'un journal du matin qui a encore gardé quelques abonnés parce qu'il passe pour indépendant chantait, il y a quinze jours à peine, les vertus de ces vieux grinchus de sénateurs.

Pour notre part, nous déclarons que le Sénat ne sortira de ce gâchis que considérablement diminué, quoiqu'il advienne.

Il en est quelques-uns parmi ces brioches qui ont gardé, malgré tout, un vieux levain d'impénitence radicale, en demandant résolument l'élection des sénateurs par le suffrage direct; ceux-là nous les remercions. Le grand séducteur d'hommes n'a pu les enfaner ; quand aux autres, les 145, nous les clouons au pilori de l'iniquité, comme on cloue les chat-huants et les chauve-souris à la porte des granges dans les villages.

Pour faire des funérailles de première classe à ces vieux cadavres morphinés, nous attendons la chute de l'opportunisme, un autre vieux meuble qui tombe de vétusté.

J.-B.-A. PAGES.

Si les représentants du peuple trahissent sa confiance, si la représentation nationale met la chose publique en danger au lieu de la sauver, le peuple doit se sauver lui-même. Il n'a de ressources que dans sa propre énergie.

MARAT
 (l'Ami du Peuple)
 Membre de la Montagne, 1793.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

SHANG-HAI. — Le conseil qui s'est réuni à Pékin pour discuter les conditions d'un arrangement avec la France n'a pas réussi à se mettre d'accord.

La présence de Li-Hung-Chang à Pékin est réclamée avec instance.

Indemnités anglaises

HONG-KONG. — Le gouvernement chinois a payé l'indemnité réclamée par l'Angleterre pour les pertes subies par nos nationaux pendant les désordres qui éclatèrent à Canton en septembre 1881.

Une Audience de Congé

BERLIN. — Le prince impérial a accordé cet après-midi, à Li-Fong-Pao, l'audience de congé que celui-ci lui avait demandée. Il a reçu ensuite le nouvel ambassadeur de Chine.

Envoi de Renforts

Le ministre de la marine a affrété quatre steamers pour transporter au Tonkin quatre bataillons de l'armée d'Afrique.

Ces quatre bataillons auront chacun quatre compagnies de deux cent cinquante hommes, soit un total de quatre mille hommes.

Trophées chinois

Le ministre de la marine a reçu, par le dernier courrier, le pavillon de l'avisio chinois le *Fupo*, enlevé à l'abordage par M. le lieutenant de vaisseau Boué-Lapeyrère, dans la rivière Min.

L'amiral Peyron a reçu également un modèle en bois du fort Mingan, pris dans cet ouvrage par les marins de l'escadre de l'amiral Courbet.

Ce modèle, qui mesure 1 m. 50 de long sur 1 m. de large et 60 c. de haut, sera exposé au musée de marine du Louvre.

Le pavillon du *Fupo* sera envoyé à l'hôtel des Invalides.

GLORIEUX TROPHÉE

Le pavillon de l'avisio chinois le *Fupo*, enlevé à l'abordage par le lieutenant de vaisseau Boué-Lapeyrère, dans la rivière Min, a été remis en grande pompe à l'hôtel des Invalides. Tous les opportunistes dans la joie la plus indescriptible.

Les ministériels voteront un jour à l'Assemblée que ce trophée devra servir de lincoül au Kroumir Jules Ferry, que nous n'en serions pas surpris.

Ce qui nous surprend, c'est que ce chiffon de laine douce nous coûte des sommes aussi dures que fabuleuses.

Quand nous voyons nos braves soldats faire des actions d'éclat, nous ne pouvons qu'applaudir à leur incontestable bravoure; mais quand un trophée comme celui du *Fupo* coûte aussi cher au peuple français, nous ne pouvons aussi nous empêcher de dire que M. Ferry gagne dans cette expédition lointaine tout ce que la France y perd.

ACTUALITÉS

M. le baron Dufour vient de déposer sur le bureau de la Chambre un amendement au budget des beaux-arts, tendant à supprimer les 300,000 fr. qui étaient alloués à la salle de la place Favart.

Ça, c'est le baron du four, c'est le contraire de Dumanoir, un monsieur qui n'aime pas la musique. Ça pourrait cependant adoucir les mœurs de la Chambre.

Le général de division Paul Grévy, sénateur, grand-officier de la Légion d'honneur, vient d'être nommé membre du conseil de l'ordre, en remplacement de M. Faustin Hélie, décédé.

Allons, voilà un frangin qui n'a pas perdu son droit d'aïnesse.

Le chef de la police de Kieff, M. Martizky, vient de donner sa démission et sera remplacé par le colonel Koch.

Ce n'est pas M. Perraudin qui s'animerait d'un aussi beau mouvement. Oh! non!

Le *Moniteur de Rome* confirme que le cardinal Lavignerie a fait demander la bénédiction du pape, mais il ajoute que les dernières nouvelles de la santé du prélat sont un peu meilleures.

De ce cardinal quand je repasse la vie, je ris; quand je songe à sa mort je pleure, parce que ça va forcer Ferry à le remplacer par un autre!

Les journaux du soir donnent des détails très précis sur un grand scandale concernant un gros personnage politique.

Avec ça que ce n'est pas tous les jours que les gros personnages politiques sans travail commettent des scandales que l'on étouffe aussitôt.

La *Gazette (russe) de Saint Pétersbourg* annonce que le traitement des ecclésiastiques catholiques ne sera plus payé, à partir du 1^{er} janvier 1885.

Voilà un exemple que ne suivront jamais les cafards qui nous gouvernent.

Monsieur le président du conseil et monsieur le ministre de la guerre ont été entendus hier par la commission du Tonkin.

M. Jules Ferry indiquera, au moment de la discussion, le chiffre des sacrifices que pourra exiger l'expédition de 1885.

Sacrifice. C'est celui d'Abraham que nous aimerions voir subir au jockey qui conduit le chariot ministériel.

PETIT-POUCET.

LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES

M. Ferry, en ce moment, ne travaille qu'en vue des élections générales qui auront lieu en mars ou au plus tard en mai.

Pour cette date, le président du conseil voudrait bien être débarrassé des gros soucis que lui donne la question du Tonkin.

Si le coup de la médiation ne réussit pas, le gouvernement enverra quelques milliers d'hommes dans l'extrême Orient, et il compte obtenir avec ces forces nouvelles ce que le général Brière de l'Isle est dans l'impossibilité de lui donner depuis qu'on lui a pris deux mille hommes pour les conduire devant Formose.

En même temps, on attendra et l'on attend, du reste, que les opérations de l'amiral Courbet autour de Formose aient réussi. C'est avec ces deux faits, un succès au

Tonkin d'une part, la prise des ports de Formose d'autre part, que le président du conseil veut se présenter devant les électeurs.

Quant à nous, nous doutons fort que le pays se contente de cette demi-solution. La perspective de nouvelles aventures et de nouveaux impôts préoccupe sérieusement l'opinion publique, et l'on peut être certain que dans quelques mois les électeurs sauront faire justice de toute cette politiquaillerie.

INFORMATIONS

Un comité vient de se former pour organiser, en l'honneur du savant français Lamarck, une manifestation à l'occasion du centenaire de 1780.

M. Steenackers, ancien directeur général des postes sous le gouvernement de la Défense nationale, est nommé commissaire général du gouvernement près la Compagnie du chemin de fer de Paris-Lyon-Méditerranée.

Le comte de Moltke-Hvitfeld est rentré à Paris avec sa famille.

Au scrutin public du 4 novembre, sur le passage à la discussion des articles du projet de loi portant modification aux lois organiques sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs, MM. Gayot, Millot et Munier ont voté pour.

Le prince impérial d'Allemagne a accordé cette après-midi à Li-Fong-Pao l'audience de congé que celui-ci lui avait demandée. Il a reçu ensuite le nouvel ambassadeur de Chine.

LONDRES. — A la Chambre des Communes, M. Macdonald demande si le gouvernement reconnaît l'existence de l'état de guerre entre la France et la Chine et si les devoirs de neutralité seront strictement observés à l'égard des deux belligérants.

Il demande si, notamment, le ravitaillement des vaisseaux et des transports des deux nations sera interdit dans les ports anglais.

Les ministres se sont réunis hier, en conseil de cabinet, au ministère de affaires étrangères, sous la présidence de M. Jules Ferry.

On s'est occupé de la réforme sénatoriale. M. le ministre de l'intérieur a exposé à ses collègues ses intentions au sujet de la composition du collège électoral pour la nomination des sénateurs des départements. Il combattra surtout l'amendement qui tend à faire de tous les conseillers municipaux des électeurs sénatoriaux.

Le Réveil de l'Élysée

On avait oublié qu'il y a un président de la République.

Dans ses profonds calculs de stratégie électorale, M. Ferry avait considéré le chef de l'Etat comme une de ces quantités négligeables dont un premier ministre ne se préoccupe pas.

Au moment où on s'y attendait le moins, des velléités d'indépendance se sont produites au palais de l'Élysée. Ce n'est pas encore une rébellion ouverte, mais c'est un commencement de réveil qui, pour la première fois, interrompt une somnolence politique de plusieurs années.

SÉNAT

Séance lilliputienne, les colosses du Luxembourg ont *buché* pendant une heure environ. Dire ce que ces vigoureux vieillards ont sué, ça ne se raconte pas.

Encore trois séances comme celle-là, les forces de ce bon Sénat sont littéralement épuisées.

On discute le paragraphe deux de l'article premier concernant la réforme électorale du Sénat.

M. ROGER-MARVAISE développe un amendement sur la suppression des inamovibles, qui est repoussé.

Le second paragraphe de la commission a ensuite été adopté et l'ensemble de l'article premier, modifié par l'amendement Lenoël, est adopté par 132 voix contre 120.

Les valétudinaires vont se reposer sur leurs lauriers de cuisine.

Fraternité officielle

L'interpellation de Tony Révillon sur la crise parisienne préoccupe le ministère. On s'en est entretenu, hier matin, en conseil.

Or, comme le sympathique député de Belleville se propose de demander quinze cent mille francs pour les ouvriers sans travail, il a été décidé que l'on n'accorderait rien du tout. Le prétexte est merveilleux :

« La province aussi souffre, a-t-on fait observer. Si l'on donne à Paris, il faudra donner aux départements. »

Et après ? De ce que la misère est terrible et se propage, on en conclut à ne la soulager nulle part ! Voilà du beau socialisme et de la belle fraternité !

Le Trésor est pauvre, c'est vrai. A qui la faute ?

Est-ce à ceux qui ne mangent pas et qui n'ont pas d'abri ? Allons donc ! C'est à ceux qui vivent bien et qui sont logés dans des palais.

M. Jules Ferry et ses complices, avec leurs expéditions, ont épuisé nos ressources, enlevé la confiance, arrêté le commerce. Et, aujourd'hui, ils serrent les cordons de la bourse.

Non pas pour les aventures : ils enverront encore des munitions en Orient ; seulement ils refusent du pain aux Français restés en France. De sorte que ces gens pour qui le massacre est une monomanie, auront la double satisfaction de tuer au loin par les balles et la fièvre, et de près par la famine.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — MADRID. — Les dernières nouvelles des inondations des provinces du Sud sont plus alarmantes ; la circulation des trains est interrompue sur les lignes de Madrid à Murcie et de Denia à Murcie.

A Almansa, plusieurs maisons se sont écroulées, les habitants ont été sauvés par les gendarmes.

A Alicante, des maisons et des ponts ont été détruits.

Les provinces de Murcie et d'Almona ont beaucoup souffert.

Les récoltes sont compromises.

RUSSIE. — SAINT-PÉTERSBOURG. — On mande de Saint-Petersbourg à la *Correspondance politique* que l'agitation nihiliste augmente dans la capitale.

Dans les provinces on a répandu des placards, excitant les paysans à la révolte contre les classes supérieures.

BELGIQUE. — BRUXELLES. — Le *Moniteur* publiera demain un arrêté royal décidant que le traitement d'attente des instituteurs mis en

disponibilité ne pourra être inférieur à 1,000 fr. (au lieu de 750).

L'arrêté sera suivi d'une circulaire, adressée aux gouverneurs, sur la mise en exécution de la loi scolaire.

Cette circulaire apporte de nombreux adoucissements à l'exécution de ladite loi, notamment à la clause relative à l'exclusion des étrangers de l'enseignement.

ALLEMAGNE. — BERLIN. — Plusieurs journaux font la remarque que le comte Henning Arnim-Schlagenthin, fils du comte Harry Arnim, qui, aux précédentes élections, s'était présenté sous le drapeau de l'opposition la plus vive à la politique du prince de Bismarck, n'a pas posé sa candidature aux dernières élections au Reichstag.

ITALIE. — Pendant la journée du 4 novembre, il y a eu, en Italie, onze cas cholériques et quatre décès.

Une ordonnance du ministre de l'intérieur supprime, pour les ports de l'Italie continentale, la quarantaine imposée aux bâtiments venant de Marseille, avec patente nette. Ces navires seront seulement soumis à une inspection médicale.

SUISSE. — Dimanche prochain auront lieu à Genève les élections au Grand Conseil, ou Corps législatif, qui compte cent membres. La majorité du Grand Conseil actuel est radicale.

ÉTATS-UNIS. — NEW-YORK. — On ne connaît pas encore le résultat définitif de l'élection présidentielle, mais bien que les deux partis s'attribuent toujours la victoire, le succès de M. Cleveland paraît de plus en plus certain.

LES ARSENAUX VIDÉS

L'un de nos confrères révèle une des funestes conséquences de la malheureuse affaire de Chine et du Tonkin. Il paraît que le gouvernement, pour subvenir aux besoins du corps expéditionnaire, aurait complètement vidé les magasins du 15 corps d'armée.

Il en résulte qu'en cas de mobilisation, les hommes appelés ne trouveraient pas même une bretelle pour s'équiper dans ces magasins.

Cet état de choses pourrait s'étendre à d'autres corps, si la guerre continuait dans l'Extrême-Orient. Ce désarmement clandestin de la nation est un véritable crime de haute trahison.

Dernière Heure

PARIS, 8 h. soir. — Le total des crédits adoptés par la commission du Tonkin s'élève à 16,689,000 francs dont 4 millions pour le transport des troupes de renfort.

TARARE, 9 h. — Un violent incendie vient de détruire entièrement la maison Rivier, constructeur, rue Simonet. On a eu beaucoup de peine à protéger les maisons voisines, vu la violence du vent.

PARIS, 10 h. soir. — M. Rouvier va remanier le projet de loi que préparait M. Hérisson, tendant à réorganiser les Chambres de commerce, en modifiant sensiblement les conditions d'électorat et d'éligibilité. En attendant,

on va procéder aux élections pour le renouvellement des Chambres de commerce, conformément à la loi actuelle.

Ces élections auront lieu dans le courant de novembre.

NEW-YORK. — Les derniers rapports constatent que M. Cleveland a environ mille voix de majorité dans l'Etat de New-York.

La *Tribune* persiste à dire que M. Blaine a une petite majorité.

1 h. — M. Brisson dément le bruit qui a couru sur son entrée au ministère, en remplacement de M. Jules Ferry.

1 h. 15. — GRENOBLE. — M. Vergoin part aujourd'hui pour Paris, où il va se faire inscrire au barreau ; on lui attribue ici des arrière-pensées politiques, qui passent, à tort ou à raison, pour le véritable motif de sa conduite.

MŒURS CLÉRICALES

On écrit d'Avignon :

« Jean Gimon, dit frère Jules, instituteur-adjoint à l'école congréganiste d'Orange, a été condamné à cinq ans de travaux forcés pour attentats à la pudeur sur quatorze enfants de moins de treize ans, ses élèves.

Ces attentats ont tous été commis dans la classe même et dans l'église d'Orange. »

SUICIDE D'UN MALFAITEUR

Le nommé Fleury-Pierre Commy dit Nana, qui est aujourd'hui exposé à la Morgue, s'est très apparemment suicidé en se jetant sous les roues d'une locomotive du train messagerie de 10 h 50 traversant la gare des Brotteaux.

Nana a été reconnu par une femme avec laquelle il vivait maritalement. Cet individu n'est autre qu'un ancien élève du pénitencier d'Oullins qui a à son actif toute une série de condamnations, dont voici le résumé : en 1865 Nana était condamné à un an de prison pour avoir, dans une rixe et sans préméditation, tué un crocheteur de Vienne. Quelque temps plus tard, il subissait une nouvelle peine correctionnelle pour délit de contrebande et voie de fait ; puis, dans un vol consommé par lui et sa maîtresse à Vienne, il était encore condamné à trois ans de prison, où il obtint les faveurs spéciales de l'aumônier des prisons, qui le recommandait au maire de Givors comme un très bon sujet.

Dans une rixe à Rives-de-Gier, il eût encore des démêlés avec la police, qui le fit condamner à nouveau.

Enfin, il y a dix-neuf mois environ, à la suite de nombreux vols commis à Lyon, de complicité avec une bande organisée par lui, Nana fut condamné par contumace à trois ans de prison. Depuis cette époque, ce dangereux malfaiteur n'avait pas quitté Lyon, sachant se soustraire toujours aux recherches des carabinières d'Offenbach-Perraudin, lequel ne rate jamais un coupable politique.

Il a fallu une locomotive pour arrêter ce bandit ; quand à la bande qui continue ses exploits, elle continuera sans être inquiétée par ces bons urbains mis au service des particuliers pour arriver toujours trop tard. Ça se chante dans les bureaux de police ; ça se chante en si be mal..

LES CANNIBALES DE LA MIGNONNETTE

L'affaire de MM. Dudley et Stevens, capitaine et second du yacht *Mignonnette*, qui sont tous deux accusés de meurtre et de cannibalisme en mer, est venue aujourd'hui.

Le jury a rendu un verdict par lequel il déclare ignorer la loi à appliquer dans un cas pareil. Il renvoie les accusés à un tribunal spécial qui prononcera sur leur sort.

Le jury ayant trouvé des circonstances atténuantes, les deux accusés ont été libérés sous caution.

A TRAVERS LYON

La compagnie des tramways nous informe qu'à dater du 6 de ce mois, la voiture qui part de la place Le Viste à 10 h. 40 du soir, pour l'éclair de Monplaisir, et celles qui partent à 10 h. 30 et 10 h. 50 matin, pour le dépôt de la Mouche, iront jusqu'au terminus de ces lignes.

Commencement d'incendie. — Hier à trois heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Malfrey, peintre-pâtissier, demeurant montée du Chemin-Neuf, n° 20.

Une cigarette enflammée, jetée imprudemment à terre, avait mis le feu au tapis, qui s'était ensuite communiqué à des vêtements placés près du lit.

Fort heureusement, de prompts secours ont permis d'éteindre ce commencement d'incendie avant qu'il ait pu prendre de grandes proportions.

Les pertes, purement matérielles, sont insignifiantes.

Disparition. — Hier, Mme Deszoly, demeurant rue Tête-d'Or, 36, est venue déclarer au commissaire de police de son quartier, la disparition de sa fille, Marie-Louise, âgée de 12 ans.

Avant-hier, cette jeune fille est partie pour faire une course dans le voisinage. Depuis cette époque, elle n'a plus reparu au domicile de ses parents.

Vagabondage. — Le nombre des arrestations pour vagabondage va toujours croissant ; ainsi, la nuit dernière, les gardiens de la paix ont arrêté pour ce délit les nommés : Louis Mounier, Marie Lardet, Justin Gégout, Gustave Vauty, Pierre Mey, Guillaume Riffé et Auguste Médon ; tous sont privés de domicile et de tous moyens d'existence.

Il n'y a toujours pas de question sociale !

Tentative de vol. — Hier, vers six heures du soir, M. Delorme rentrait paisiblement à son domicile, lorsqu'il fit la rencontre de deux individus qui descendaient précipitamment l'escalier, fuyant à son approche.

M. Delorme eut aussitôt des doutes qui, malheureusement, étaient fondés.

Arrivé à la porte de sa chambre, celle-ci était enfoncée et tous les meubles fracturés, mais fort heureusement, les voleurs avaient été dérangés dans leur délicate opération et rien n'avait été emporté.

Cependant, un des voleurs, reconnu par un voisin de la maison a pu être arrêté dans la soirée.

C'est le nommé Victor Sabatier, tisseur, demeurant rue Mallet-de-Gérando, 11.

Mauvaise action. — Dans la soirée d'hier, quelques mauvais plaisants ont mis le feu à un

LE COUSIN DU DIABLE

Par CONTRAN BORYS

PROLOGUE

Lélio l'Aventurier

(Suite).

— J'aperçois, murmura-t-elle, une tache noire, un point qui semble déchirer la brume...

— C'est un navire à l'ancre, Dolorita !... un caboteur hollandais... Et il appareille ce matin même... Comprenez-vous enfin ?

Elle joignit ses deux mains avec transport.

— Quant à Landry, acheva le comte, il s'est mis en quête de quelque pêcheur de la côte qui veuille bien nous conduire à bord du bâtiment.

— Ah ! s'écria-t-elle en s'élançant à son cou, ce serait la vie ! ce serait le salut !

On entendit des pas rapides.

— Tout va bien, maître ! articula une grosse voix joyeuse.

— Ah ! Landry !... fit le comte. Eh bien !... ce pêcheur ?

— Le vieil homme refusait de se lever, messire ; mais j'ai fait pleuvoir sur son lit cinquante écus... et il nous attend.

— Bravo !... Et rien de suspect aux environs ? Aucune nouvelle de don Diaz ?

— Aucune.

Oh ! supplia Dolorès ; la mer, vite la mer entre nous et ce démon !

— Guide-nous ! ordonna Lélio.

L'écuyer se mit à redescendre la falaise, et les deux amants le suivirent.

Le jour avait grandi. Déjà soufflait du large cette haleine mofdante qui fouette le visage et qui imprègne les lèvres d'une âcre saveur saline. Le brouillard abandonnait au vent ses derniers lambeaux déchiquetés, — minces flocons d'ouate diaphane qui s'évaporent en tournant. Enfin apparut la mer dans sa nudité sereine, la vaste mer déroulant à perte de vue des milliards de petites vagues, piquées d'écume à leur pointe.

— Voilà notre bateau ! dit l'écuyer, qui montra, à soixante pieds au-dessous de lui, une barque amarrée à la grève.

Et, de sa voix de bronze, il héla, en manière d'avertissement, le vieux pêcheur basque, dont la silhouette se détachait sur la blancheur des galets.

Le pêcheur agita son bérêt rouge pour saluer ses passagers.

— Loué soit Dieu ! grommela Landry.

Je ne désespère plus tant de revoir ma fille Madeleine !

Tous trois alors prirent un étroit sentier, ou plutôt un défilé à pic, taillé à main d'homme dans un escarpement de la falaise. A peine y pouvait-on marcher deux de front. Ils venaient de s'y engager à la file, lorsqu'un cri terrible, bref, lamentable et qui semblait poussé d'en bas, sifflonna tout à coup l'étendue...

Ils s'arrêtèrent le cœur glacé.

— Qu'est cela ? bégaya Dolorès.

— Le cri de quelque oiseau de mer, sans doute, répondit le comte, plus inquiet qu'il n'en voulait avoir l'air.

Landry avait froncé le sourcil et regardait son maître d'un œil significatif.

Plusieurs minutes s'écoulèrent, puis un autre cri moins distinct que le premier, mais plus profond, plus déchirant, plus lugubre, s'engouffra entre les deux talus pierreux avec une bouffée de vent.

Cette fois, Lélio pâlit et Dolorès sentit ses cheveux se hérissier.

— Décidément, s'écria Landry d'une voix tonnante, on égorge donc quelqu'un ici, mille tempêtes !

Et, au risque de se tuer, il descendit la rampe au galop, soulevant sous ses pas des flots de gravier et de poussière.

OU LANDRY FAIT UN VŒU

Lorsque Landry eut débouché sur la grève, il y promena ses yeux, cherchant de tous côtés l'homme qui avait dû pousser cette clameur effroyable. Mais aussi loin que se porta son regard, la plage était nue et déserte.

A deux cents pas devant lui, amarée à un poteau, la barque destinée à ses maîtres se balançait au gré de la mer ; et, debout auprès de la barque, le pêcheur s'enveloppant frileusement dans sa cape en peau de chèvre.

— Holà ! vieux Forcade ! lui cria Landry, n'avez-vous pas entendu ce hurlement diabolique et pourriez-vous me dire d'où il vient ?

Le vieillard qui tournait le dos à Landry, grommela quelques paroles ; mais elles se perdirent dans le vent.

A cette minute, l'écuyer fut rejoint par Lélio et par Dolorès.

— Je ne vois rien, leur dit-il. Et pourtant, nous n'avons pas rêvé, mille tonnerres ! C'était bien le cri d'un homme qu'on assassine.

(A suivre.)

Tribune libre

Grouperment

COMITÉ ÉLECTORAL DE L'UNION DES TISSEURS

Les nombreuses réclamations qui nous arrivent de toutes parts au sujet des listes électorales irrégulières établies ont beaucoup d'électeurs se plaignant de leur non-inscription sur lesdites listes. Ils constatent qu'ils ne sont pas inscrits, tandis que des décédés depuis huit à dix ans y sont toujours portés.

Nous demandons donc la régularisation des listes électorales et nous invitons l'administration à bien vouloir inscrire les vivants à la place des morts.

Reclamation des Electeurs de la Croix-Roussé

Dimanche 2 novembre de nombreux électeurs n'ont pu prendre part au vote malgré leur bonne volonté. Cela tient au grand nombre d'électeurs inscrits, soit près de 5,000, pour voter au même bureau.

Sans adresser aucun reproche à l'administration, nous l'invitons à prendre des mesures pour éviter pareille confusion en établissant deux bureaux, un place Belfort et un à la mairie, et en divisant la Croix-Roussé en deux collèges électoraux; la grande rue servirait de base de délimitation.

Le comité électoral de l'Union des tisseurs espère que l'administration municipale fera droit à ses justes réclamations.

Section du Sud

La commission de section est convoquée d'urgence le samedi 9 courant, à huit heures du soir, au siège de la section.

Ordre du jour. — Nomination d'un délégué au syndicat.

Section Saint-Just

La commission de section est convoquée aujourd'hui, à huit heures du soir. Urgence.

Fédération de la Jeunesse socialiste du Rhône

SECTION DE LYON

Tous les membres du groupe sont convoqués à la réunion générale privée, le samedi 7 courant, à huit heures et demie précises du soir, café Javelot, rue Coustou, 2.

En prenant le titre de Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône, la Société s'est engagée à continuer avec ardeur la lutte que nos pères ont entreprise, dont ils ont souffert et pour laquelle ils ont versé leur sang : l'égalité sociale.

A nous, jeunesse virile, à nous, unis, à nous fédéraliser et ne former qu'une seule force pour relever le drapeau de la République sociale qui a été et qui est bafoué et foulé aux pieds par ces faux républicains qui n'ont de rouge que l'étiquette qu'ils exploitent et dont les conséquences funestes de leur politique sont la misère, la prostitution, le suicide.

C'est à cet effet que la Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône, section de Lyon, invite tous les jeunes citoyens de dix-huit à vingt-huit ans à venir se faire inscrire au siège social, au lieu et à l'heure désignés plus haut, ou bien à envoyer leur adhésion par lettre au citoyen Bouvier, 7, rue du Bœuf.

Pour le groupe de la section :

Le secrétaire, J. BOUVIER.

Passementerie lyonnaise

MM. les patrons et ouvriers faisant partie du groupe de la Croix Rousse sont convoqués pour ce soir samedi 8 novembre, à huit heures et demie, au café Chapuis. — Urgence.

Les secrétaires :

FLEURET, MOULIN.

un moyen de protestation qui aurait bien sa valeur.

On va dire: mais le tribunal sera désorganisé. Ah! tant mieux! Qu'importe que cette organisation surannée disparaisse, n'a-t-elle pas fait ses preuves? La crise ouvrière n'est-elle pas là pour démontrer la nécessité de cette désorganisation?

Commerçants, vous n'avez pas besoin pour juger vos différends, d'avoir des Artaud, Pila, Girodon, des Longin, Robin, Martelin et autres. Ce qu'il vous faut, c'est d'avoir pour juges à votre tribunal de commerce, des hommes simples, justes, intègres, honorables, d'un esprit droit, n'appartenant à aucune coterie, surtout à celle qui a besoin pour juger en équité, d'aller à la messe du Saint-Esprit chercher des lumières.

On me dit ici, à Lyon, il existe parmi les membres du tribunal de commerce un esprit de corps, et si l'on ne nomme pas tels ou tels, point des anciens juges ne voudront rester. A cela il n'y a qu'une réponse à faire: s'ils ne restent pas, on en nommera d'autres, la porte ne sera pas grande; ceux qui pourraient rester ne sont-ils pas le résultat d'une ségrégation antérieure; ce motif n'est-il pas suffisant pour leur départ; vous en nommerez un certain nombre, comme le veut la loi, s'ils démissionnent on le verra bien?

Nous mettons nos colonnes à la disposition de tous les commerçants lyonnais pour tout ce qui concerne les élections consulaires; campagne électorale à laquelle nous donnerons tout notre dévouement et toute notre activité.

60 ANS DE SUCCÈS ÉVITER LES CONTREFAÇONS



SIROP DE BOCHET DU SERPENT (Seul véritablement efficace)

Vices du sang — Maladies de la peau, dartres, eczémas, rougeurs du visage, boutons, démangeaisons — Migraines, névralgies, étourdissements — Constipations, manque d'appétit, mauvaise digestion, oppressions — Dépôts d'humeurs, de lait, de gâle, gettes et grossurs, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, mauvaises haleines — Douleurs rhumatismales, sciaticques, goutteuses — Maladies anciennes, etc.

LE FLACON: 2 f. 50; CHOPINE: 5 f.; LITRE: 9 f.

A la Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne, LYON

BELLE JARDINIÈRE DE PARIS

PARDESSUS NUANCES MODE

COLS FOURRURE RICHE 80 fr. — 100 fr. — 110 fr.

Pelisses entièrement fourrées Depuis 180 fr.

PALETOTS-CHÈVRE 48 f., 60 f., 72 f., 78 f.

25, RUE SAINT-PIERRE, 25 PRÈS LES TERREAUX

respecter vos propres décisions; vous avez désormais réduit au silence ces quelques personnalités plus remuantes qu'utiles qui, non contentes d'avoir entraîné dans leur chute un homme qui jusqu'ici avait su se garer de toute compromission suspecte, n'ont pas craint encore une fois de fouler aux pieds le vieux drapeau des libertés sociales. Travailleurs, vous avez fait justice en déjouant ces manœuvres déloyales et tartufières, en faisant sortir triomphant de l'urne le nom du citoyen Charvet. Si notre victoire n'a pas été plus éclatante, c'est grâce aux dispositions coupables prises par l'administration « compétente » ou « incompétente » qui n'a pas craint d'opérer un nombre considérable de radiations, surtout parmi l'élément socialiste. Qu'importe, nous avons vaincu quand même, mais à l'avenir, il nous faudra mieux prendre nos mesures. Maintenant, à vous citoyens d'encourager les efforts de votre élu, à vous de l'aider à briser ces vieux rouages démodés et ridicules qui jusqu'ici ont fait pièce à la loi et à l'équité. Mais pour vous affranchir des anciens errements, pour obtenir d'une manière efficace les réformes qui nous sont nécessaires, groupez-vous résolument autour de votre syndicat, que vous avez librement formé; et, laissant derrière vous ceux qui vivent de discordes, marchez fièrement à la conquête de votre émancipation, et vous aurez bien mérité de la République démocratique et sociale.

La commission électorale :

TRABLIT, P. DEVÈZE, MARGER, FAURE aîné, FAURE jeune, AUBONNET, SAGE.

Nous recevons de Gap, à la date du 5 novembre, sous le titre **Microbes lyonnais**, la lettre suivante :

Le petit commerce lyonnais a tout intérêt à s'occuper de la nomination des juges consulaires appelés à connaître leurs différends. Ils doivent en cela imiter les ouvriers, former des groupes, des comités, des assemblées, se réunir par profession; ils ont dû répondre à l'appel que vous leur avez adressé dans un de vos derniers numéros.

D'après la nouvelle loi, admettant tous les patentés à concourir à la formation des tribunaux de commerce, le législateur s'est proposé justement de faire cesser les coteries qui, depuis de nombreuses années, ne rendaient la justice qu'à leur profit; faire cesser les abus que le temps a consacré.

Les petits commerçants sont les plus nombreux, les plus dignes d'intérêt; c'est à eux que doit appartenir l'initiative du choix de leurs juges, ils ne veulent pas être sacrifiés.

Tous les abus que vous avez signalé doivent disparaître; c'est aux électeurs de nommer des juges esclaves des lois, et non des hommes s'improvisant législateurs, créateurs de jurisprudence, fantaisistes compromettant la fortune publique par leurs jugements.

L'épreuve que subissent en ce moment les commerçants lyonnais, le manque d'affaires doit être une leçon suffisante pour bien convaincre tout le petit commerce de l'importance qu'il y a d'avoir un tribunal composé de juges n'ayant aucune attache avec les agents de change et avec tous les escrocs dont Lyon est infesté.

Les commerçants doivent répudier comme juges tous ceux qui de près ou de loin ont concouru à faire naître la crise que les ouvriers subissent en ce moment.

Pour montrer la désapprobation du commerce à tous les jugements rendus par les membres du tribunal actuel, ils devraient nommer et choisir pour juges, de préférence ceux qui ont été les victimes de la fantaisie jurisprudente des Jacquand et consorts. Ce serait

ministère est dans l'œuf et qui n'a pas plus de sujets que de liste civile.

Le marquis lui indiqua complaisamment les petits sentiers qui se croisaient à travers ce labyrinthe. Il fallait éviter autant que possible de faire allusion à la mort de Louis XVI, le souvenir de l'échafaud royal n'ayant rien de rassurant pour l'avenir de son petit-neveu.

— Surtout, maintenant que nous voilà de nouveau en République, appuyez-t-il.

Ne pas non plus rappeler la fuite de Louis XVIII en Belgique, quelques jours après le débarquement de Napoléon au golfe Juan, retour de l'île d'Elbe, et qui donna lieu à ce calembour mélancolique : « Bruxelles, Givet. »

Jeter également un voile discret sur l'expulsion violente dont Charles X, grand-père du monarque, fut l'infortunée victime. Quand un souverain légitime en est réduit à prendre un fiacre de peur d'être enfumé dans son palais par ceux dont il n'a cessé de faire le bonheur, il est au moins en titre de remettre ce souvenir humiliant sous les yeux de son héritier présomptif.

Ecarter avec le même soin l'image du couteau de Louvel, bien faite pour décourager les plus braves. Rien ne dégoûte un homme de ceindre la couronne, comme de penser qu'un ouvrier sellier peut l'envoyer,

d'un coup brutalement porté, rejoindre ses ancêtres.

En revanche, ne pas tarir sur saint Louis et sur Damiette. Le soir, à la table de jeu, ramener finement le mot de Louis le Gros : « On ne prend pas le roi aux échecs. »

Si bien qu'avec un peu de tact, énormément d'esprit et beaucoup de circonspection, on était assuré de plaire.

Et pendant cette énumération des écueils semés sous les pas des hôtes de la demeure royale, le marquis se disait :

« Allons donc, s'évanouir de si beaux rêves par ces mots tombant tout à coup sur la tête du rêveur : Bien le bonjour, vous n'épouserez pas plus ma fille que vous ne serez présenté au roi »

Trois fois, il rassembla son courage; trois fois son courage se débâta. Il finissait par avoir une telle peur que M. de Boureuil ne découvrit, dans ses propos interrompus, la trace de ses préoccupations, qu'il s'exténuait à éloigner toute idée de la rupture à laquelle il était chargé de procéder.

— Et Mlle Yvonne, ne la verrai-je pas, puisque le ciel paraît vouloir lui rendre la santé? demanda le vicomte se remémorant enfin le principal objet de sa visite.

— Ma fille est, je crois, à sa toilette, répondit M. de Curval. Vous l'excuserez pour aujourd'hui, cher vicomte.

Il aurait pu ajouter : « et pour demain, ainsi que pour les jours suivants ».

M. de Boureuil partit à l'heure réglementaire, repassant son cérémonial, et sans que celui qu'il considérait déjà comme son père eût rien fait pour lui laisser supposer qu'il ne serait jamais son fils.

Yvonne était aux aguets. A peine eut-elle vu de sa fenêtre son ex-fiancé passer devant la loge du concierge qu'elle s'élança de sa chambre dans le salon.

— Eh bien ! fit-elle toute souriante. Comment a-t-il pris la chose ?

Le pauvre marquis ne savait maintenant en quel langage annoncer que le vicomte n'avait rien pris, atten u qu'on ne lui avait rien donné à prendre. Il se composa une attitude méditative et répondit :

— L'affaire est sérieuse, très sérieuse. Il y a eu promesse solennellement échangée. Au bal du duc d'Etregny, j'ai présenté Boureuil à vingt personnes comme ton futur. Es-tu absolument résolue à ne pas donner suite à ces projets de mariage ?

— Si j'y suis résolue ! se récria Yvonne, mais j'ai donc eu l'air d'hésiter ? Est-ce que tu ne l'a pas congédié pour toujours ?

— Je lui ai laissé pressentir un ajournement à votre union, mentit M. de Curval; mais avant de l'éliminer complètement, je tenais à te consulter une suprême et dernière fois. (A suivre)

arbre situé dans les prés de la vogue près la rue Garibaldi et le cours Gambetta.

Quelques citoyens dévoués ont éteint ce commencement d'incendie, œuvre de singuliers farceurs.

Volture volée. — Un cultivateur de Miribel, qui avait commis l'imprudence d'abandonner son attelage pendant quelques instants, près de l'octroi de St-Clair, a été fort surpris, à son retour, en ne trouvant ni cheval ni voiture.

Une enquête est ouverte. On les ouvre toujours les enquêtes, mais on n'ouvre jamais l'œil intelligent de nos agents.

Lyon la nuit. — Depuis quelques jours une bande de voleurs a pris la spécialité de dévaliser les restaurants et brasseries de notre ville.

Après les vols de la brasserie de la rue Bâtiment, du restaurant Bellecour et celui de la rue des Marronniers, la nuit dernière c'était le tour de la brasserie Guillaume-Tell.

Partout les mêmes procédés ont été employés; après avoir coupé un carreau à l'aide d'un diamant et forcé le volet, les voleurs se sont introduits dans l'intérieur de l'établissement et ont fait main-basse sur tout ce qui se trouvait à leur portée. Aucune arrestation n'a été opérée.

Et dire que nous avons une police que le Tonkin nous envie.

MENUS PROPOS

Quelques honorables causaient du scrutin de liste dans les couloirs.

— Voyons, dit l'un d'eux, au fonds qu'en pensez-vous ?

— Heu ! heu ! Et vous ?

— Oh ! oh ! répond le premier.

— Je me pose un dilemme bien simple, fait un troisième.

— Voyons ça.

— Si mes électeurs n'en veulent pas, je n'ai pas le droit de le voter.

— Evidemment.

— S'ils en veulent, c'est qu'ils ont assez de moi. Donc, dans les deux cas...

Et tous en chœur :

— C'est la réflexion que nous a longtemps inspiré notre patriotisme.

Affaires du Tonkin :

M. Perle lit dans un journal que M. Jules Ferry a un plan et que la commission en est saisie.

— Pauvre commission, s'écrie Perle, elle en est saisie !... Il y a de quoi !

TEINTURE LYONNAISE

ELECTION A LA PRUD'HOMIE

Travailleurs de la teinture,

La commission électorale élue en réunion publique, qui a patronné la candidature du citoyen Charvet au conseil des prud'hommes, doit manquer à son devoir si elle ne venait pas rendre un hommage public à votre discipline, et à la rigidité légendaire avec laquelle vous avez défendu le principe aux élections de dimanche dernier.

En renouvelant le mandat au citoyen Charvet, vous avez une fois de plus consacré cette liberté primordiale du droit de réunion, pour laquelle nos pères ont versé leur sang, et que nous n'avons pas encore d'une manière absolue; vous avez encore une fois affirmé l'entière possession de vous-mêmes et la ferme volonté de

FEUILLETON DE L'AVENIR (66)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORT

(Suite)

« Monseigneur, voulez-vous me laisser vous faire une observation ? »

— Il est vrai, ajouta le père d'Yvonne, qu'il s'agissait en ce moment de choses d'une gravité exceptionnelle.

Et quoiqu'il n'y eut que Boureuil dans le salon, il regarda autour de lui, comme pour s'assurer que personne n'avait pu entendre ces derniers mots qui suivaient la conversation.

— Je me conformerai scrupuleusement à vos indications, dit le vicomte.

Le marquis, navré, ouvrit la bouche pour arrêter l'illusionné Boureuil dans son ascension sur ces hauteurs sereines. Mais celui-ci, acharné comme l'ambition, lui coupa la parole, l'interrogeant sur toutes les minuties de l'étiquette particulière à un roi qui n'a jamais occupé le moindre trône, dont le

Ouvrières et ouvriers sans travail

La Commission exécutive se trouvant dans l'obligation de prendre une décision relative à la réunion des Chambres syndicales, invite instamment tous ses membres à être exacts à la réunion de ce soir, à sept heures, rue Baudin, 3, chez Deville.

Les délégués des groupes admis dans notre dernière réunion sont également convoqués pour statuer sur les décisions déjà prises par eux au sujet des chantiers.

Pour la Commission et par ordre :

Les secrétaires :
BERTRAND, FICHET.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises

COMMISSION SYNDICALE DE RÉPARTITION

Les ouvriers sont éreintés que le grand nombre des inscriptions dépassant les fonds, elles sont suspendues momentanément.

La presse indiquera la nouvelle date des inscriptions.

Pour la Commission :

Le président : PAYS.

Commission civile des Syndicats lyonnais

Tous les bureaux des Chambres syndicales fédérées ou non, ainsi que les délégués de la Fédération française de la Métallurgie et les délégués de la Fédération des Chambres syndicales lyonnaises, sont convoqués d'urgence à une grande réunion, qui aura lieu dimanche 9 novembre, à deux heures très précises, salle Rivoire, avenue de Saxe, 242.

ORDRE DU JOUR

- 1° Rapport de la Commission civile.
- 2° Discussion sur la proposition de la Commission exécutive des ouvriers sans travail.
- 3° Questions diverses.

Société philanthropique de Saint-Pierre-de-Boeuf

Dimanche 9 courant, au siège social, 17, rue Sainte-Catherine, de midi à deux heures, cotisations et réception de nouveaux adhérents.

Groupe de l'ex-cercle des travailleurs républicains socialistes

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Tous les adhérents sont convoqués à une réunion hebdomadaire qui aura lieu le samedi 8 novembre, à huit heures du soir, au local habituel.

Urgence.

ORDRE DU JOUR

Causerie contradictoire : Etude sur la crise actuelle et ses causes.

Pour le Groupe :

Le secrétaire, Eugène WATIER.

Union de la Teinture lyonnaise et similaires

La Commission d'organisation est convoquée pour samedi soir 8 novembre, à huit heures, au siège. Très urgent.

Chambre syndicale des ouvriers plâtriers-peintres

La corporation est convoquée en assemblée générale le samedi 8 novembre 1884, à huit heures du soir, salle Rivoire, 242, avenue de Saxe.

ORDRE DU JOUR

Réception des nouveaux adhérents.
Questions diverses.

Le secrétaire : L. B.

NOTA. — Un syndic est en permanence tous les soirs pour recevoir les adhésions

Tailleurs de Pierres

La Société civile de prévoyance des tailleurs de pierres de Lyon prévient ses membres que la réunion mensuelle aura lieu le samedi 8 novembre, à huit heures du soir, chez M. Calandras, cafetier, cours de la Liberté, 17.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Cotisations ;
- 2° Réception des adhérents.

Le secrétaire, FONTANNAZ.

Teinture lyonnaise

La Commission électorale pour l'élection du citoyen Charvet est convoquée d'urgence pour samedi 8 novembre, à huit heures du soir, au siège, rue de Créqui, 137.

Pour la Commission : J. M.

Société fraternelle des anciens soldats

Réunion dimanche 9 novembre, à trois heures précises, au siège social, café Millet, 157, boulevard de la Croix-Rousse, pour communications intéressant la Société.

Des adhésions nouvelles seront reçues sur titres.

La plus grande exactitude est recommandée.

Le trésorier, L. HUIT-FIDOR.

Chambre syndicale des Têliers et Fumistes

Assemblée générale dimanche 9 novembre, de une heure à trois heures, chez Gamet, rue de Chartres, 8.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Discussion sur l'adhésion à la Fédération.
- 2° Propositions et discussions diverses.
- 3° Réception des nouveaux adhérents.

Le secrétaire : J. ROCHERON.

Avis aux chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue

La Commission de réorganisation vous invite à une réunion qui aura lieu dimanche 9 novembre, à deux heures du soir, au café Bellardon, quai des Célestins, 2.

Tous les citoyens soucieux de leurs intérêts sont priés d'y assister.

ORDRE DU JOUR :

- Lecture des Statuts.
- Formation de l'administration.
- Questions diverses.

La Commission.

Société de retraite pour la vieillesse

Dimanche prochain 9 novembre, cotisations au siège social, 9, rue Champier.

Sociétaires inscrits au 31 octobre... 9.551

Capital au 31 octobre..... 393.738 fr. 55

L'administration informe les sociétaires que toutes les démarches relatives à l'approbation de l'Etat et au placement des capitaux ont complètement réussi

La Société est donc en pleine voie de prospérité.

Elle va, dès ce jour, opérer ses placements à la Caisse des dépôts et consignations, laquelle lui servira un intérêt de 4 1/2 0/0.

Les sociétaires sont priés de se libérer au plus tôt de leurs cotisations, afin d'éviter la radiation.

Ceux atteints par la crise ouvrière et mis dans l'impossibilité de payer doivent faire la demande au conseil d'administration, qui accordera les sursis nécessaires.

Le président : VAUCHEZ.

Ebénistes

La Chambre syndicale des ébénistes convoque en assemblée générale privée dimanche 9 novembre, à deux heures du soir, café For-

get, cours Lafayette, 113, angle de la rue Garibaldi, pour communication importante. On trouvera des lettres à la porte.

Le secrétaire : MICHEL.

Tribune du Travail

ON DEMANDE

De bonnes mécaniciennes pour le chapeau de paille, rue Grôlée, 59, au 5°.

— Des chenilleuses sur tulles, grande rue de la Mulatière, Mlle Soalhat.

— Bonnes ouvrières chenilleuses sur tulles, bien rétribuées, M^{me} Ville, rue de la Thibaudière, 27, au 3°, montée à gauche.

— On demande des apprenties fleuristes rue des Augustins, au 4°, au fond du corridor.

— Ouvrières pour cravates en tous genres, rue de l'Épée, 4, au 3°, porte à droite.

— De bonnes ouvrières pour cheniller le tulle, place Croix-Paquet, 12°.

THÉÂTRES ET CONCERTS

Grand-Théâtre. — *L'Africaine*.

Célestins. — *Le Tour du cadran*, comédie.

Folies-Bergères

Dimanche 9 novembre, à quatre heures, grand concert suivi de bal, donné par la Société des Enfants de la Gaîté, avec le bienveillant concours de la fanfare l'Union musicale lyonnaise ;

De MM^{lles}

Joseph, du Casino ;

Anna, des concerts de Lyon ;

MM.

NAFFA, du Grand-Théâtre ;

Panelli, du Casino de Grenoble ;

Chapuy, de la Scala de Marseille ;

Badin, du théâtre de Nice,

Et de MM.

Léo, Sydnock, Manaud, Serpinetti, Faure,

Florentin, Clerc, Rudelshé, Tardi, Fortier, de la Société.

A sept heures, grand bal.

Prix du billet de tombola, 25 c.

Tous les dimanches, à quatre heures, soirées de famille, suivie de bal.

Le secrétaire-adjoint, VACHET,

Rue Suchet, 16.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

8 Novembre 1884

Attention

Il ne faut pas confondre le Véritable Sirop de Bochet iodé, de BERTRAND aîné, pharmacien-chimiste, avec les imitations de ce précieux dépuratif, qui sont journellement présentées au public sous des dénominations calculées pour établir une confusion. Le Véritable Sirop de Bochet iodé, fabriqué au laboratoire de l'Usine de Monplaisir, est le seul dont l'efficacité soit constatée par un succès de

40 années. Ce n'est pas un remède secret : dans l'intérêt général, la formule a été publiée par BERTRAND aîné, son inventeur, dans le *Journal de Chimie, de Pharmacie, de Toxicologie*, année 1845, page 284 : il est reconnu par le corps médical comme le meilleur dépuratif du sang et des humeurs, et prescrit chaque jour dans le traitement des dartres, eczémas, boutons, rougeurs, démangeaisons, syphilis, aggrégation, rachitisme des enfants, scrofule, goutte, rhumatisme, goître, glandes, etc., etc. Comme garantie d'authenticité et de bonne préparation, on doit exiger la signature de Bertrand aîné. Dépôt général : ph. BERTRAND aîné, Mantzer, succ., 21, pl. Bellecour, Lyon. Pl., 2 fr. 50 et 5 fr.

BOURSE DE LYON

Lyon, 7 novembre 1884.

Séance de réalisation. Les nouvelles arrivent mauvaises et on s'efforce d'accentuer encore la misère de notre politique extérieure et de ses déplorables effets. Heureux ceux qui ne se laisseront pas trop impressionner par ces regrettables manœuvres ; ceux-là profiteront des bas cours pour acheter et ils feront en cela exactement ce que font ceux qui préconisent le plus chaudement la baisse. Aucun effondrement n'est à prévoir avant les élections ; ceux qui n'ont pas voulu augmenter les impôts, de peur de s'aliéner des voix, feront tout pour soutenir le marché, et c'est, malheureusement pour les vrais baissiers, trop facile.

Le 2 0/0 tombe à 78.20.
Le 4 1/2 fléchit à 107.75.
L'Italien recule à 96.57.
L'Egypte unifiée ne cote plus que 332.50.
Le Crédit lyonnais est lourd à 521.25.
La Banque ottomane descend à 573.75, après 576.25.
Les Chemins autrichiens font seuls bonne contenance à 629.37.
Le Nord-Espagne n'est pas trop éprouvé à 523.75.
Suez, 10,902.50.
Canal Panama, 488.75.
Foncière lyonnaise, 335.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 95	Gas de Lyon 1180
Communes 1879 447 50	Terre-Noire 105
Ville de Paris 1869 493	Fond. de l'Horre 100
— 1871 394 75	Croquet 100
— de Marseille 381	Acier. de la Marine 375
Foncières 1877 381	Fourchambault 440
— 1879 450 50	Loire 220
— 1883 257	Montambert 950
Fusion ancienne 275 50	Saint-Etienne 575
— nouvelle 267 25	Rive-de-Gier 475
Dombes anciennes 264 75	Acie. St-Etienne 220
— nouvelles 264	Société Lyonnaise 100
Lombardes anc. 385 50	Créd. franc. et ind. 100
— nouvelles 383	Foncière lyon. 100
Saragossa 327 50	Société étahan. 100
Nord-Esp. 1 ^{re} hyp. 330	Rue de Lyon 100
— 2 ^e — 328 50	Comp. des Eaux 100
Portugaise 384	Dombes Sud-Est 100
Suez 5 0/0 580 50	Croix-Rousse 100
Eaux 3 0/0 520	Bataux-omnibus 615
Omnibus-Transw. 521	Blanzy 1500

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 27	Mob. sup. jouis. 185
3 0/0 amortissable 79 77	Foncière Lyon. 313
4 1/2 0/0 (1883) 107 62	Banque ottomane 575
5 0/0 italien 96 87	Banque autrichienne 471
4 1/2 espagn. extr. 59 31	Banque hongroise 100
5 0/0 turc 321	Lyon 1205
Egypt. 6 0/0 (1877) 5130	Autrichien 628
Banque de France 1233	Lombard 313
Crédit foncier 210	Saragossa 485
Crédit mobilier 521	Nord-Espagne 521
Crédit lyonnais 521	Suez 1892
	Consolid. à Londres 100 0/10

Le Gérant, J.-B.-A. PAGES

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

Nous apprenons avec plaisir la réunion prochaine des actionnaires de la société

LA FOURMI NATIONALE

24, Rue Mercière, Lyon

Société d'épargne en participation, pour l'achat en commun de valeurs à lots payables dans 100 mois. Ces titres sont achetés au cours de la Bourse, sans aucun frais pour les Sociétaires. Les fonds sont encaissés par le Ministère des Postes et versés au Comptoir d'Escompte de Paris, pour les convertir en obligations choisies par les Sociétaires. Ces dites Obligations y restent déposées jusqu'à la liquidation de chaque série de Cent mois, pour revenir à chaque Sociétaire, augmentées de leur plus-value, des intérêts des coupons détachés et du partage des lots ainsi que quatre bons de CENT francs de l'Assurance financière échus à la Société.

Nous croyons que cette Société organisée sur des bases nouvelles est appelée à rendre de véritables services à la petite épargne.

A LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÉRIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffures de voyage en tous genres.

Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.

20, Quai Saint-Antoine, 20

LE LIVRE D'OR

On remarque depuis quelques jours, sur les places de notre ville, le spirituel vendeur du *Livre d'Or*. Nous avons nommé M. P. Peyron, l'auteur du barème le plus complet et le plus commode qui ait paru jusqu'à ce jour par ses opérations des plus simplifiées.

La verve endiablée avec laquelle M. Peyron préconise son *Livre d'Or* attire chaque jour autour de lui un public nombreux qui ne le quitte qu'après avoir acheté cet indispensable ouvrage, dont le prix modique de 4 franc est accessible à toutes les bourses.

M. Peyron, qui se dispose à quitter Lyon, devrait bien, dans l'intérêt des calculateurs inhabiles, nous rester quelques jours encore.

CIRE JAPONAISE

Pour Parquets, Meubles, Marbres et Vernis.

Donnant un beau brillant sans frottage à la brosse

durcif le bois qui conserve sa teinte

SANS BROUSSE sans noircir et donne aux meubles, marbres et vernis le lustre et l'aspect du neuf.

Dépôts : 2, rue Bourbon, — 23, rue Childébert, et principaux épiciers de la contrée.

A LOUER PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement closé de murs composé de six pièces avec terrasse. Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

MODES

Croix et Détail
M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87
SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

BAINS

Centre de Lyon, s'adresser à M. BALLAY, place des Terreaux, 7, au 1^{er}

A VENDRE ÉPICERIE - COMPTOIR

Fonds et Marchandises
D'UNE VALEUR DE 3,000 FRANCS
Le tout : 1,000 fr.

L'ÉCHO de LYON
Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

Liquidation 40 p. 100

LINGERIE, dentelle, broderies, layettes, costumes d'enfants.
103, Rue de l'Hôtel-de-Ville, entresol